TERMES ET CONDITIONS

EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR

N°10 DU 27 SEPTEMBRE 2017

ETAT DU MALI

TERMES ET CONDITIONS

OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR

Dénomination de l'émission	**ML0000000751-OAT-Juillet-2020**
Nature des titres	**OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR**
But de l'émission	La présente émission d'Obligations Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat, gestion 2017.
Emetteur	Etat du Mali à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.
Forme des titres	Les Obligations Assimilables du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
Tranche	2e TRANCHE
Procédure d'émission	Adjudication ouverte.
Montant mis en adjudication	15 000 millions de FCFA.
Valeur nominale unitaire	10 000 FCFA.
Maturité	3 ans
Echéance	07 juillet 2020
Taux d'intérêt	6%

TERMES ET CONDITIONS OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR	
Taux de coupon couru	A la prochaine date de paiement de coupon le 07 juillet 2018, tous les souscripteurs recevront un coupon plein quel que soit le moment d'acquisition des titres. Sur cette base, les souscripteurs à cette deuxième tranche auront à verser en plus du prix (pied de coupon couru), un taux de coupon couru de 1,364384% qui leur permet d'avoir droit à un coupon entier le 07 juillet 2018.
Prix	Multiples.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance (remboursement In Fine).
Paiement des coupons	Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base d'un taux d'intérêt de 6% l'an dès la première année.
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.
Sûreté des remboursements	Les Obligations Assimilables du Trésor sont émises par le Trésor Public du Mali et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.
Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL – UMOA le mercredi 27 septembre 2017 à partir de 9heures 00 minutes, TU.
Date et heure limite de dépôt des offres	Mercredi 27 septembre 2017 à 10 heures 30 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	Mercredi 27 septembre 2017.
Date de valeur des titres	Jeudi 28 septembre 2017.
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire des Obligations du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont :

TERMES ET CONDITIONS OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR	
	- les établissements de crédit ; - les organismes financiers régionaux ; - les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; - les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BCEAO	Les Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.
Exonération d'impôt	Les intérêts perçus sur les Obligations Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidents au Mali. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie du titre à procéder à son échange ou à son rachat sur le marché.

OAT_3A Taux d'intérêt 6%					
Echéances	**Encours en début de période**	**Intérêts**	**Amortissement**	**Annuités**	**Encours en fin de période**
07/07/2018	10000	600	-	600	10000
07/07/2019	10000	600	-	600	10000
07/07/2020	10000	600	10000	10600	-
TOTAL		**1800**	**10000**	**11800**	

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN

COTONOU

Avenue Jean-Paul II

B.P. 325 RP

Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82

Télex : 5211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

OUAGADOUGOU

Avenue Gamal Abdel Nasser

B.P 356

Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17

Télex : BCEAO 5205 BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse

BP 1769 ABIDJAN 01

Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00

Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601

Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

NIGER

NIAMEY
Rue de l'Uranium

B.P. 487

Téléphone : (227)72 33 30/ 40

Télex : BCEAO 5218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

DAKAR

Boulevard du Général de Gaulle x

Angle Triangle Sud

B.P. 3159

Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84

Télex : 21839 BCEAO SG

Téléfax : (221) 823 57 57

TOGO

LOME

Rue Abdoulaye FADIGA

BP 120

Téléphone : (228) 221 53 84

Télex : 5216 BCEAO TO

Téléfax : (228) 221 76 02

MALI

BAMAKO

Boulevard du 22 octobre 1946

B.P. 206

Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06

Télex : BCEAO 2574 MJ

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

B.P. 38

Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73
Télex : 289 BCGB1

Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES
Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar -Mali
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél.: (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoatitres.org